

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 14 décembre 2020

Ordre du jour :

- * Approbation du dernier compte rendu
- * Décision modificative n°2
- * Avenant au marché de travaux avec l'entreprise Métaligne n°2
- * Choix de l'imprimeur pour le bulletin municipal
- * Questions diverses

Date de convocation : 10 décembre 2020

Présents :

Mmes-Mrs MONTAGNE Jean-Michel, ANDRE Patrick, BUSCHE Chantal, GAILLARD Jimmy, LEGRAND Marielle, DELHOME Gabriel, ROCHE Matthieu, PERRAULT Teddy, VENIER Jérôme, PANO Paola, TROSSEVIN Michèle, MERLE Angélique.

Pouvoir : M. BERNE Williams à M. MONTAGNE Jean-Michel

Absent excusé : M. LIONNETON Eric

Absente : Mme BONNARDEL Cécile

La séance est ouverte à 19h

Secrétaire de séance : Paola PANO

M. le Maire présente au Conseil municipal la décision prise le 7 décembre 2020 N°01-2020, d'un virement à la section d'investissement de 310 € afin de procéder au paiement du commissaire enquêteur pour le PLU.

Approbation du dernier compte rendu

- 1 minute de silence en hommage à Valéry Giscard d'Estaing

DECISION MODIFICATIVE N°2

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de décision budgétaire modificative 2020 n° 2 du Budget Principal, examiné par la Commission des finances le 10 décembre 2020.

Il indique qu'il apparaît nécessaire d' :

- inscrire les résultats d'investissement et d'exploitation du budget annexe assainissement ;
- ajuster certains crédits d'opérations en-cours ;
- effectuer des transferts de crédits à l'intérieur d'une même section.

La décision budgétaire modificative présente :

en section de fonctionnement la somme de 70 845,77 € qui s'équilibre en recettes et en dépenses

en section d'investissement la somme de 52 200,00 € qui s'équilibre en recettes et en dépenses

conformément au document budgétaire joint à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-11 et L.2121-29,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n°2 pour l'exercice 2020 présenté par M. le Maire,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 10 décembre 2020,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte la décision budgétaire modificative 2020 n°2 du Budget Principal, ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|--|--------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 3 840,27 € |
| 012 | Charges de personnel | - 5 000,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 7 800,00 € |
| 66 | Charges financières | 0,00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 4 660,80 € |
| 68 | Dotations aux provisions | - 3 900,00 € |
| 022 | Dépenses imprévues | - 10 000,00 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 73 444,70 € |
| | TOTAL | 70 845,77 € |

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|--|--------------------|
| 013 | Atténuation de charges | 0,00 € |
| 70 | Produits des services | 5 000,00 € |
| 73 | Impôts et taxes | 0,00 € |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 0,00 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 0,00 € |
| 77 | Produits exceptionnels | 10 065,00 € |
| 002 | Résultat reporté | 55 780,77 € |
| | TOTAL | 70 845,77 € |

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

| Opération/Article | Libellé | Montant |
|-------------------|--------------------------|--------------------|
| 020 | Dépenses imprévues | - 14 000,00 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 0,00 € |
| 101-2188 | Matériels divers | 0,00 € |
| 108-2020 | PLU | 1 200,00 € |
| 109-2151 | Cheminement piéton | 65 000,00 € |
| 16 | Emprunts | 0,00 € |
| | TOTAL | 52 200,00 € |

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|--|--------------------|
| 001 | Résultat reporté | - 7 770,70 € |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 73 444,70 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 0,00 € |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 4 000,00 € |
| 13 | Subventions d'investissement | 62 526,00 € |
| 16 | Emprunt | - 80 000,00 € |
| | TOTAL | 52 200,00 € |

Avenant n° 2 au lot 1-B – Mise en sécurité piétonne dans la traversée du village

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite de l'avancement des travaux de la mise en sécurité piétonne dans la traversée du village, il s'avère que des travaux supplémentaires sont nécessaires. Cette plus-value doit faire l'objet d'un avenant.

+Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE

L'avenant n° 2 au lot 1-B : Habillage et équipement (passerelles et cheminements piétons) – de l'entreprise METALIGNE pour une plus value d'un montant de 5 310 € HT (6 372 € TTC) ce qui porte le marché à 90 695 € HT

(108 834 € TTC)

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°2 au lot. 1-B et à en exécuter toutes les opérations.

Choix de l'imprimeur pour le bulletin municipal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année un bulletin municipal est édité.

M. le Maire propose de choisir un imprimeur pour l'édition de la revue pour l'année 2021, pour se faire des devis ont été demandés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE

Le devis de la papeterie BONNET de TOURNON SUR RHONE (07) d'un montant de 990 € HT soit 1 188 € TTC, pour l'édition de la revue 2021.

Questions diverses :

- Terres de cuisine, fin de contrat en juin 2021. Dénoncer le contrat et faire un nouveau cahier des charges et un nouvel appel d'offre, commune aux deux communes du RPI.
- SIRCTOM : pouvoir de police à transférer dès janvier 2021.
- LA FIBRE ADN : Un grand projet de **solidarité territoriale** basé sur la péréquation autour d'un coût péréqué de 1500€ par ligne.
97% des foyers et entreprises desservis d'ici 2025 : 310 000 « lignes » à construire pour **480M€ de budget.**
- Fermeture du chemin des Paviots à la descente (la commission travaux doit se réunir)
- Présentation de la refonte du logo de la commune.

La séance est levée à 20h35

**Le Maire,
Jean-Michel MONTAGNE**